



**ACADÉMIE
DE LYON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ARRETE DU 12 FEVRIER 2024
FIXANT LA COMPOSITION DU JURY DU CONCOURS EXTERNE DE
SECRETAIRE ADMINISTRATIF DE CLASSE SUPERIEURE DE L'EDUCATION
NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR AU TITRE DE L'ANNEE
2024

Le recteur de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes,
Recteur de l'académie de Lyon,
Chancelier des universités,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant aux droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu le décret n°2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaire de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°2010-302 du 19 mars 2010 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et à certains corps analogues ;

Vu l'arrêté du 5 octobre 2005 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'éducation nationale aux recteurs d'académie en matière de recrutement et de gestion de certains personnels stagiaires et titulaires des services déconcentrés relevant du ministère chargé de l'éducation nationale ;

Vu l'arrêté du 25 juin 2009 fixant la nature et le programme des épreuves des concours externe et interne de recrutement des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et de certains corps analogues ;

Vu l'arrêté du 20 décembre 2010 fixant la nature et le programme des épreuves des concours de recrutement des secrétaires administratifs de classe supérieure ou grade analogue des administrations de l'Etat et de certains corps analogues ;

Vu l'arrêté du 25 janvier 2011, fixant les conditions d'organisation et la composition du jury des concours de recrutement dans le corps des secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, modifié par l'arrêté du 1^{er} décembre 2014 ;

Vu l'arrêté du 2 février 2024 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture de concours pour le recrutement de secrétaires administratifs de classe supérieure de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur

ARRÊTE

Article 1^{er} : le jury du concours externe pour le recrutement de secrétaires administratifs de classe supérieure de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur organisé au titre de l'année 2024 est composé ainsi qu'il suit :

Présidente de jury du concours :

Céline FELPIN Attachée d'administration de l'Etat hors classe,
Rectorat de l'Académie de Lyon, Lyon

Vice-Président de jury du concours :

Abdallah CHIBI Personnel de Direction
Lycée des métiers Gabriel Voisin, Bourg en Bresse

Membres :

<u>NOM</u>	<u>PRÉNOM</u>	<u>CORPS</u>	<u>ÉTABLISSEMENT</u>	<u>CP</u>	<u>VILLE</u>
BASSET	Jean-Michel	ATTACHE PRINCIPAL D'ADMINISTRATION DE L'ETAT	DSDEN	42000	SAINT-ETIENNE
CHAGNARD	Elise	ATTACHEE D'ADMINISTRATION DE L'ETAT	COLLEGE VICTOIRE DAUBIE	01000	BOURG-EN- BRESSE
CORBAUX	Amandine	ATTACHEE PRINCIPALE D'ADMINISTRATION DE L'ETAT	LYCEE PROFESSIONNEL GUSTAVE EIFFEL	69530	BRIGNAIS
COURSODON	Damien	PERSONNEL DE DIRECTION HORS CLASSE	LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE EDOUARD HERRIOT	69006	LYON
GALY	Julien	ATTACHE PRINCIPAL D'ADMINISTRATION DE L'ETAT	RECTORAT	69007	LYON

GENIEYS Audrey ATTACHEE RECTORAT 69007 LYON
D'ADMINISTRATION
DE L'ETAT

NYFFENEGGER Florent ATTACHE LYCEE AUGUSTE 69008 LYON
PRINCIPAL ET LOUIS LUMIERE
D'ADMINISTRATION
DE L'ETAT

REY Sandrine ATTACHE LYCEE GENERAL ET 42604 MONTBRISON
D'ADMINISTRATION TECHNOLOGIQUE
DE L'ETAT BEAUREGARD

STRACHECKY Alain ATTACHE LYCEE LA 69001 LYON
D'ADMINISTRATION MARTINIERE
DE L'ETAT HORS DIDEROT
CLASSE

SUPPLÉANT(S) :

DE BÉZENAC Marion ATTACHEE RECTORAT 69007 LYON
D'ADMINISTRATION
DE L'ETAT

Article 2 :

Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 12 février 2024

Pour le recteur et par délégation,
Le secrétaire général de l'académie


Olivier CURNELLE